



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : SP
Téléphone : 04 67 61 68 62
Mél : sgc-rh-concours@herault.gouv.fr

Montpellier, le 16 novembre 2021

PROCES VERBAL RECTIFICATIF

ADMISSIBILITE DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER

– SESSION 2021- REGION OCCITANIE

Le préfet de l'Hérault

Le vendredi 29 octobre 2021 s'est réuni le jury compétent pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

- session 2021 -Région Occitanie

Suite à une erreur de saisie, la liste des candidats admissibles établie le 29 octobre 2021 a été rectifiée comme suit :

Nombre de candidats admissibles pour la session : 53

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

NOM	Prénom
ABIR	Sophia
ALBARET	Pavlina
BOUMAZA	Séloua
BELLEBOU	Dounia
BELTRAN	Béatrice
BERNAT	Estelle
BERTHELON	Romain
BERTHEZENE	Judith
BOURAHROUH	Kheira
BOURRIE	Clara
BRAHAMI	Pauline
CALLI	Mélissa
CARRIERE	Lisa
CELIC	Mejra
CREYGOLLES HELERIA	Angelina
CRIGNON	Ambre
DAUDE	Ophélie
DELANNOY	Elodie
DES	Manon
DETTWILLER	Sabine
FERNANDEZ	Amélia
GANIVET	Manon
GBAGUIDI	Hinnougbe Sanders
GRIVEAU	Lucy
GUILHOU	Fabrice
HACCOUN	Malory
HARO	Jessica
HERRERO	Pauline
KADI	Alexandra
MEKKAOUI	Fatima
MESSAOUDI	Najoua
MONNIER	Mélissa
MOUTON	Aurélie
MYARA-PELLEQUIER	Marielle
NAHOUDA	Chakilati
NAJI	Candice

NOZAHIC DARRE	Julie
PALMIER	Christy
PAYEMENT	Ludovic
PLATEL	Catherine
PONTINI	Cloé
RAKOTOMALALA	Gloria
ROYER	Monique
SARRION	Isolina
TEJEDOR	Valérie
TERRONES	Pascal
VERGER	Anaïs
VERSTRATEN	Aurélie
VILLA	Carine
VILLALBA	Nadège
VILLE	Bruno
ZABETH	Edwin
ZERBIB	Gabriel

pour le préfet et par délégation,
le Président du jury,

Nadine ABRIC